

De: **Didier** d.pantet@bluewin.ch
Objet: Campagne "Non au 2ème tube au Gothard" - Récolte de signatures
Date: 7 octobre 2014 20:32
À: didier.pantet@citrap-vaud.ch



Chers membres de la CITRAP-Vaud,

Conformément à la décision de notre assemblée générale de ce printemps, votre CITRAP se lance dans la campagne référendaire contre le percement d'un 5^{ème} tube à travers le Gothard avec 47 autres associations, à travers toute la Suisse, dont pas mal de tessinois !

Nous avons besoin de votre aide, la campagne débute aujourd'hui !

Ci-joint :

- des cartes de signatures imprimables ;
- un argumentaire pour vous convaincre mais il n'est pas nécessaire de le « réciter » à chaque signature ;
- un rappel des principes de la récolte de signatures.

Je suis à disposition pour vous procurer des cartes de signatures papier et répondre à toute question. Je vous conseille aussi de consulter www.2tube-non.ch pour des arguments, du matériel, le suivi de l'évolution de la campagne...

Attention : 1 feuille de signature par commune !

Renvoyez rapidement les cartes à l'adresse indiquée, mêmes si elles ne sont pas complètes.

Dernier délai : 10 décembre.

L'important est que le peuple puisse se prononcer sur ce sujet essentiel pour les romands qui ont des besoins plus urgents à résoudre en matière de transports. Alors aidez-nous à atteindre l'objectif de 60'000 signatures !

Avec mes meilleures salutations.

Pour le comité :

Didier Pantet

Ch. du Châtelard 11 - CH 1145 Bière

+41 21 809 58 90 - didier.pantet@citrap-vaud.ch





Rappel pour récolte
signatures.rtf

**Signez et envoyez cette
carte sans tarder. Même une
ou deux signatures sont une
aide précieuse!**



Référendum Non au 2^e tube au Gothard

- ▶ **L'arnaque** : personne ne croit sérieusement qu'à long terme, seules deux des quatre voies du tunnel du Gothard ne seront utilisées comme le Conseil fédéral veut nous le faire croire.
- ▶ **Plus de camions** : un deuxième tube augmentera massivement le trafic des poids lourds et freinera le transfert des marchandises sur le rail.
- ▶ **Dégradation de la qualité de vie** : bruit et gaz d'échappement nuiront davantage encore à la santé de la population riveraine.
- ▶ **Gaspillage d'argent** : un deuxième tube coûtera 3 milliards de plus qu'un assainissement avec ferroutage pour les voitures et les camions. L'argent englouti au Gothard manquera pour des projets routiers urgents dans d'autres régions du pays, notamment les agglomérations.
- ▶ **Isolement du Tessin** : la construction d'un deuxième tube impliquera la fermeture complète du tunnel actuel pendant 140 jours, sans aucune alternative. En cas de non, le Tessin restera toujours accessible grâce à un système moderne de chargement des voitures.

Association « Non au 2^e tube au Gothard » pour les dons : CH 22 8143 1000 0068 1918 3 Raiffeisenbank Urner Unterland, 6460 Altdorf
Téléchargez d'autres feuilles de signatures sous : www.2tube-non.ch ou commandez-les par téléphone au **041 870 97 81**

Référendum « Non au 2^e tube au Gothard » contre la modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Saint-Gothard)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a-66.), que la modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Saint-Gothard) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui soutiennent le référendum doivent le signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton :		NPA :		Commune politique :		Contrôle laisser vide
N°	Nom, prénom <small>(écrire à la main et si possible en majuscules)</small>	Date de naissance <small>(jour mois année)</small>	Adresse exacte <small>(rue, n°)</small>		Signature manuscrite	
1.						
2.						
3.						
4.						

Expiration du délai référendaire imparti : le 15 janvier 2014

La demande d'attestation de la qualité d'électeur est déposée par le comité référendaire		
Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____/nombrel signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.		
Lieu :	Signature manuscrite :	Timbre officiel
Date :	Qualité officielle :	

Merci de renvoyer la carte, entièrement ou partiellement remplie - **le plus vite possible** - mais **jusqu'au 10 décembre 2014 au plus tard** à l'adresse suivante : Association « Non au 2^e tube au Gothard », Case postale 4164, 2500 Bienne.

